



# SENEGAL

INTERVENTION

DE SON EXCELLENCE

MAITRE ABDOULAYE WADE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL,

DEVANT LA 59<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE

DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DES NATIONS UNIES

New York, le 23 Septembre 2004

Monsieur le Président,

La délégation sénégalaise Vous adresse ses chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la 59ème session de l'Assemblée Générale.

Soyez assuré, d'avance, de notre soutien total dans l'exercice de votre exaltante mission. Mes félicitations et encouragements vont également à tous les autres Membres du Bureau.

Je salue l'engagement de notre Secrétaire Général, Son Excellence Monsieur Kofi ANNAN, dont les efforts inlassables en vue de faire de l'ONU une Organisation forte, performante et crédible traduisent bien sa foi dans les idéaux de paix, de développement et d'harmonie entre les Peuples.

Monsieur le Président,

Nous devons maintenir vivaces ces idéaux de sorte à assurer aux générations présentes et futures un monde pacifique et sécurisé, un monde exempt de haines absurdes et de violences gratuites.

Cette vision devrait notamment nous conduire à revitaliser les valeurs du multilatéralisme et de l'universalisme incarnées par notre Organisation commune.

C'est dire que le monde a, plus que jamais, besoin d'une Organisation des Nations Unies forte et renforcée dans sa légitimité.

A ce propos, nous saluons la décision du Secrétaire Général de l'ONU de mettre en place un Panel d'Eminentes personnalités sur les Menaces, les Défis et le Changement, dont les conclusions seront déposées en décembre prochain.

A cet égard, nous aurons à l'esprit, la position africaine sur la réforme du Conseil de Sécurité qui, entre autres, préconise l'attribution à l'Afrique d'au moins deux (2) sièges permanents et deux (2) sièges non-permanents supplémentaires dont les bénéficiaires seront désignés sur décision africaine selon des modalités à définir.

Monsieur le Président,

En prônant l'universalisme, il me semble injuste que la République de Chine -Taïwan, avec ses vingt-trois (23) millions d'habitants, sa démocratie majeure et son impressionnant dynamisme économique, soit encore tenue à l'écart de la marche de l'Organisation des Nations Unies dont la Charte consacre justement les principes cardinaux de justice et d'universalité.

Ce déni de justice frappe également le vaillant Peuple de Palestine qui, sous l'autorité légitime du Président Yasser ARAFAT, est privé de son droit fondamental à la souveraineté et à l'existence pérenne.

L'attitude de défi de la puissance occupante à l'endroit de la Communauté internationale, récemment illustrée par le refus des Autorités israéliennes de se conformer à l'avis de la Cour Internationale de Justice, sommant Israël d'arrêter immédiatement l'édification illégale du mur de séparation en territoire palestinien, met en péril les fondements de la légalité internationale.

Je lance à nouveau un appel solennel à la Communauté internationale, et singulièrement aux membres du Quartet, afin qu'ils persévèrent dans leurs efforts pour la reprise immédiate du dialogue, en vue d'un règlement juste, équitable et durable de ce différend. Les peuples palestinien et israélien, faut-il le répéter, sont condamnés par l'histoire et la géographie à vivre ensemble.

Pour sa part, le Sénégal, Président du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du Peuple Palestinien, continuera, avec son Peuple, à soutenir sans faille les populations Palestiniennes meurtries par cette crise qui n'a que trop duré.

En guise de contribution à la recherche de la paix, j'ai proposé la tenue, en marge de nos travaux, d'une réunion spéciale sur la situation en Palestine avec comme objectif de renforcer la dynamique enclenchée par le Quartet dans l'esprit de la Feuille de route en vue de la création en 2005 d'un Etat palestinien souverain et viable vivant côte à côte avec l'Etat d'Israël dans des frontières sûres et internationalement reconnues et garanties aux deux Etats.

Cette initiative déjà endossée par le Mouvement des Non Alignés, l'OCI et l'Union Africaine, offrira l'occasion de mobiliser la Communauté internationale autour de la mise en oeuvre effective de la Feuille de route.

Monsieur le Président

En me faisant Lauréat du Prix 2004 de la Ligue Internationale des Droits de l'Homme, hier, c'est tout le peuple sénégalais qui a été honoré à travers son Chef d'Etat. Un peuple attaché à la liberté et au respect de la dignité humaine.

Mon gouvernement continuera d'oeuvrer à la promotion et la protection des droits de l'Homme, de l'Etat de droit et de la bonne publique et privée.

En parlant de droits de l'Homme, je pense naturellement aux droits fondamentaux de la Femme et de l'enfant, à ceux des handicapés, des personnes âgés et à toutes les personnes, en situation de vulnérabilité.

C'est justement cette conviction forte en l'homme qui a motivé ma décision de soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi visant l'abolition de la peine capitale au Sénégal.

Monsieur le Président,

Près de soixante ans après la création de notre Organisation et en dépit de la fin de la Guerre Froide, notre monde, si fragile, reste encore le lieu où la persistance d'anciens périls, comme la prolifération nucléaire, et l'apparition de nouveaux dangers, tels que le Terrorisme et le Sida, se présentent comme une lourde hypothèque à la paix et à la sécurité internationales.

C'est le lieu de rappeler ici la nécessité de renforcer davantage, sous la houlette du Comité contre le Terrorisme du Conseil de Sécurité, les mécanismes existants de coopération et d'assistance technique, afin de doter les Pays qui le souhaitent, de ressources humaines, techniques et financières adéquates en matière de lutte contre le Terrorisme.

Cette initiative devrait, bien entendu, aller de pair avec une plus grande adhésion des Etats aux Traités et Protocoles dans ce domaine névralgique.

C'est à cette fin que, sur proposition du Sénégal faite lors de la Conférence africaine sur le terrorisme, tenue à Dakar, le 17 octobre 2001, l'Union africaine a adopté en juillet dernier, un Protocole additionnel à la Convention d'Alger de l'OUA/UA sur la lutte contre le terrorisme.

Monsieur le Président,

Cette même démarche collective devrait également être adoptée pour le traitement de l'épineux problème du trafic illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC).

Il s'agit là d'un phénomène aux effets dévastateurs, entretenu par des bandes criminelles et aux mains tachées de sang, mues par l'appât du gain facile. C'est pourquoi il nous faut, sans tarder, envisager la conclusion d'un instrument juridique international contraignant d'identification et de traçage des ALPC, seul à même de défaire les filières de fabrication, de courtage et d'approvisionnement illicites d'armes.

En Afrique de l'Ouest, le Sénégal appuie la transformation en Convention, du Moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères qui représentent dans notre sous-région de véritables armes de destruction massive.

Monsieur le Président,

D'autres fléaux sont aussi destructeurs que les armes.

Il en est ainsi de la pandémie du SIDA. Il nous faut, conformément à la Déclaration que nous avons adoptée en 2001, agir plus vite et plus énergiquement, dans les domaines aussi cruciaux que la prévention et l'accès aux traitements anti-rétroviraux, si nous voulons réellement endiguer la maladie et ses effets dévastateurs.

Dans cette croisade, mon Gouvernement, continue de privilégier une politique hardie d'information, d'éducation et de sensibilisation, conjuguée avec une pratique courante de dépistage des dons de

sang ainsi que la vente, à des prix subventionnés par l'Etat, de tests de dépistage du Sida.

L'accès à l'anti-retro viral étant désormais gratuit pour tous les malades, c'est à ce prix et grâce à la ténacité de nos efforts que le Sénégal reste un « success-story » dans la lutte contre le SIDA.

Un autre mal qui semble négligé est celui causé par la poliomyélite. Même si le nombre de nouvelles victimes s'est, de nos jours, considérablement réduit, la mobilisation de tous est plus que jamais requise, afin de réaliser l'« Initiative Globale d'Eradication de la Poliomyélite », par le renforcement de nos systèmes sanitaires et le soutien actif des Volontaires de la santé.

Le même dispositif de combat doit également être mis en place aux niveaux mondial, régional et national pour vaincre le paludisme et la tuberculose.

Monsieur le Président,

Ce second semestre de l'année 2004 est particulièrement marqué dans les Régions nord et ouest africaines, par l'invasion de criquets pèlerins, redoutables ravageurs qui ont infesté d'importantes zones de culture dans les pays sahéliens et certains d'Afrique du Nord.

Vous imaginez, sans doute, les effets catastrophiques de ce fléau sur l'agriculture et la végétation. A terme, ce sont les conditions de vie de millions d'hommes et de femmes qui se trouvent menacées.

Dès le début, j'avais personnellement tiré la sonnette d'alarme à Rome en lançant un appel à la Communauté internationale pour venir en aide aux pays qui étaient exposés au péril acridien et éviter le risque de famine qui pourrait en résulter.

Mais l'assistance a été tardive, rare et souvent inefficace. Aussi, avons nous fait face avec nos propres moyens et l'appui déterminant de pays amis, y compris africains, auxquels je tiens à renouveler ma profonde gratitude.

En août dernier, nous avons tenu à Dakar une réunion des Ministres africains chargés de l'Agriculture et des Forces Armées, dans le but de définir une stratégie commune de lutte contre les criquets dans les pays

infestés et ceux menacés de l'être et de partager l'expérience sénégalaise basée sur une synergie entre militaires, experts et populations civiles.

Aujourd'hui, l'inquiétude demeure chez nos populations avec le risque de voir les criquets migrer vers d'autres cieux de la région, notamment au Maghreb, à la faveur du mouvement éolien.

C'est dire donc, Monsieur le Président, que nous avons la responsabilité commune d'engager et de renforcer la mobilisation internationale contre cet envahisseur et ses conséquences.

Monsieur le Président,

Les initiatives à entreprendre dans les domaines que je viens d'évoquer ne doivent pas nous faire perdre de vue ce grand chantier qui nous attend : la lutte contre la pauvreté qui frappe des millions de personnes à travers le monde, particulièrement dans les Pays les Moins Avancés (PMA), pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Nous constatons, ensemble, avec inquiétude, comme le souligne, du reste, le Secrétaire général, malgré la relative amélioration de la situation économique en Afrique depuis 1995, les chances pour notre Continent d'atteindre les OMD, sont faibles, eu égard à l'insuffisance des progrès accomplis.

La réalisation, de ces objectifs est d'autant plus compromise qu'au moment où l'économie mondiale enregistre des résultats encourageants, l'Afrique continue, du fait principalement des subventions à l'exportation des Pays développés, d'être marginalisée dans le commerce international.

C'est un truisme de soutenir que ces subventions contribuent à appauvrir les Producteurs de nos Pays et, subséquentement, à accroître le taux de chômage.

Un autre problème connexe est la question de la dette africaine, dossier épineux à la résolution duquel le Continent a également consacré, au mois de novembre dernier, une réunion d'Experts qui a eu lieu à Dakar, préparatoire à la Conférence internationale sur le désendettement de l'Afrique prévue prochainement à Dakar.

Monsieur le Président,

Le Sommet extraordinaire que l'Union africaine vient de tenir à Ouagadougou, les 8 et 9 septembre dernier, sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, illustre bien la volonté africaine de maintenir le combat contre le chômage au coeur de nos priorités de développement avec une attention particulière aux couches sociales vulnérables.

Participe aussi de cette volonté de contribuer à l'oeuvre de construction d'une Afrique prospère, la tenue à Dakar, du 06 au 09 octobre prochain, sur ma proposition, d'une Conférence internationale des Intellectuels et Hommes de culture d'Afrique et de la Diaspora, sous les auspices de l'Union africaine, avec la présence des Prix Nobel africains et de la Diaspora.

L'aboutissement salubre de cette entreprise nécessite, suite aux nombreuses rencontres au Sommet qui ont jalonné le chemin du NEPAD, que la Communauté internationale s'engage plus fortement aux côtés de l'Afrique pour l'aider à concrétiser cet important programme de partenariat.

Cependant force est de constater que le soutien concret aux initiatives du NEPAD reste encore timide.

Face à cette situation, nous devons, plus que jamais, faire en sorte que le NEPAD demeure et reste le seul et unique cadre de mobilisation et d'action en faveur du développement durable de l'Afrique.

Monsieur le Président,

Quoique insuffisants, les efforts pour le développement de l'Afrique, à travers le NEPAD, et les actions de soutien de la Communauté internationale (notamment celles du G8 et du Système des Nations Unies) demeurent, cependant, évidents. Je voudrais m'en féliciter et rappeler deux propositions que j'ai faites dans ce cadre.

La première est relative à l'organisation prochaine, dans la capitale sénégalaise, d'un Forum agricole conçu sur le modèle des assises économiques de Davos en Suisse, en vue notamment de résorber la « fracture agricole » mondiale.



Une autre « fracture », à laquelle nous nous devons d'apporter une réponse tout aussi urgente est celle numérique ; d'où ma seconde proposition relative au Fonds de Solidarité Numérique.

Devant le danger du gap numérique qui s'élargit de jour en jour et sépare les pays développés des pays en voie de développement, le Secrétaire Général des NU avait organisé une conférence mondiale à Genève en décembre 2003. A cette occasion, l'Afrique avait proposé l'idée de Solidarité Numérique entre les peuples et la mise en place d'un fonds de Solidarité Numérique fondé sur le volontariat et non une quelconque taxe obligatoire.

L'accueil a été unanimement enthousiaste du côté des pays en voie de développement, les sous continents Amérique du Sud, MIE, et Moyen Orient. L'Europe, les Etats-Unis et le Japon avaient estimé nécessaire de procéder à une étude avant de s'engager sur ce Fonds qui avait cependant été soutenu par la France.

Par la suite le Congrès Mondial des « Cités et Gouvernements locaux Unis » qui s'est tenu à Paris en Mai 2004 a officiellement déclaré son adhésion au FDS et aux villes déjà citées, on peut ajouter Rome, Paris, Lille, Bilbao.

Il faut se féliciter du fait que le Secrétaire Général des Nations Unies vient de mettre en place le groupe de travail sur le financement de la société de l'information conformément à la résolution de Genève.

Je voudrais également signaler que le lancement officiel du Fonds de Solidarité Numérique aura lieu à Genève le 17 novembre 2004.

Monsieur le Président,

Comme vous le voyez, les défis qui nous interpellent sont gigantesques, nombreux et pressants. Le moment est venu de renforcer les bases de la coopération internationale et d'exorciser, à jamais, le risque d'une bipolarisation sociale à l'échelle mondiale, où l'opulence côtoie la misère la plus extrême et où les valeurs de solidarité et de respect de la sacralité de la vie humaine deviennent de vains mots.

C'est dans cet esprit que j'ai proposé la tenue, à Dakar, d'une Conférence internationale sur le Dialogue islamo- chrétien dont l'objectif est, notamment, d'aider à mieux nous connaître, à renforcer la coexistence pacifique entre musulmans et chrétiens et à promouvoir le dialogue entre les civilisations et les cultures.

De plus, en accueillant le Onzième(11<sup>ème</sup>) Sommet islamique de 2006, le Sénégal, composé majoritairement de musulmans vivant en parfaite harmonie avec leurs frères de religion chrétienne, poursuivra son action en faveur d'un dialogue interreligieux fécond, centré sur le principe sacro saint du respect des identités culturelles et religieuses des Peuples du monde.

Je vous remercie de votre aimable attention.